



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 28 janvier 2016]

Date de la convocation

22 janvier 2016

Date d'affichage

22 janvier 2016

Nombre de conseillers

En exercice : 32

Présents : 24

Procurations : 4

Votants : 28

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Pierre COURJAULT-RADE, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christian PERO, Aurélie TREILHOU, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Philippe PILLEUX, *Conseillers*

Absents et représentés : Stéphanie NELATON, Magali CAMALET, Christelle BIROT, Martine VIOLETTE

Absents : Marie-Christine BOUTONNET, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, Françoise BONNET

N° 020/ 2016

Secrétaire de séance : Alain SORIANO

Objet de la délibération : Demande de subvention – DETR 2016 - Travaux dans les écoles - rénovation de bâtiments scolaires et maîtrise de l'énergie.

Pour la partie travaux, il convient de réaliser un diagnostic structure de l'école de LENTAJOU (fissures évolutives), de mettre aux normes la cuisine de l'école St Cécile et de rénover des luminaires à l'école de la VOULTE

En ce qui concerne le volet énergétique (qui peut faire l'objet d'une demande dans le cadre du contrat unique régional), le besoin vise la réfection du réseau de chaleur de l'école St Cécile (devis).

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 71 000 € HT.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour autoriser M. le Maire à formuler la dite demande de DETR, au meilleur taux (50%), auprès des services de l'Etat.

VOTE : Unanimité

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à formuler la demande de subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2016 pour les travaux et rénovations précités.

DONNE POUVOIR au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Patrice GAUSSERAND

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160128-020-2016-DE
Date de télétransmission : 29/01/2016
Date de réception préfecture : 29/01/2016